

Conditions générales

Article 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'organisation de l'UNEC TROPHY, concours national créé par l'UNEC. L'UNEC TROPHY se déroulera en plusieurs étapes, chaque concurrent devant réaliser au moins un ou plusieurs concours au niveau régional ou départemental de son choix en participant à une ou plusieurs épreuves par concours, avant la finale nationale en cas de qualification.

Les présentes conditions générales s'appliquent aux candidats à un concours UNEC TROPHY.

Article 2. Organisation générale

Article 2.1 Inscription et sélection

Les candidats s'inscrivent pour une ou plusieurs épreuves.

Les inscriptions se font en ligne via le site www.unec.fr.

Les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée sous réserve de la réception et de la validation du paiement.

Les inscriptions devront impérativement parvenir au plus tard sept (7) jours avant le début du concours.

Aucune réclamation ne sera admise, la décision du jury est sans appel.

Le candidat recevra un email de confirmation de la prise en charge de son inscription, avec les documents éventuels à renvoyer accompagnés du paiement, nécessaire à la validation définitive de l'inscription.

Tout manquement au présent règlement de la part d'un candidat entraînera l'élimination systématique et sans appel de ce dernier.

Article 2.2 Participants

Le concours UNEC TROPHY est ouvert à tout le monde. Néanmoins, tout candidat qui s'inscrit au concours UNEC TROPHY ne doit pas être membre de l'équipe de France au moment de son inscription, et ne doit pas avoir été membre de l'équipe de France antérieurement.

Tout candidat n'ayant pas de concours UNEC TROPHY organisé dans sa région peut concourir en s'inscrivant dans une autre région. En cas de victoire, le candidat représentera sa propre région en finale.

Les participants et les modèles mineurs ne seront admis qu'avec une autorisation parentale et un droit à l'image signé à renvoyer à l'adresse figurant sur l'email de confirmation de l'inscription, avec le paiement.

Article 2.3 Tarifs et remboursement

La participation financière est de 20€ pour 1 épreuve – 30€ pour 2 épreuves – 40€ pour 3 épreuves et plus.

L'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler une épreuve si le nombre de concurrents est insuffisant, les frais d'inscription seront remboursés aux candidats le cas échéant.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats qui annulent leur participation.

Article 2.4 Frais de déplacement

Les frais de déplacement engagés dans le cadre de la participation au concours UNEC TROPHY restent à la charge des candidats.

Article 2.5 Calendrier et épreuves

La session de l'UNEC TROPHY se déroulera de 2021 à 2023.

Toutes les informations relatives aux concours UNEC TROPHY ainsi que le calendrier prévisionnel des concours régionaux et départementaux seront mis à disposition sur le site de l'UNEC nationale.

Les épreuves du concours UNEC TROPHY seront les suivantes :

- Thème libre « création »
 - Coiffure de mariée
- Eco concept total look
- Avant-gardiste
- L'homme moderne.

Le détail de chaque épreuve figure en annexe des présentes conditions générales.

Article 2.6 Modèle et matériel utilisé

Le candidat viendra avec le ou les modèles nécessaires en fonction des épreuves choisies.

Une loge dédiée à la préparation des modèles ou têtes sera mise à la disposition des participants en amont du concours.

Chaque épreuve possède un règlement incluant les caractéristiques spécifiques et un cahier des charges (ANNEXES JOINTES).



SESSION 2021 . 2023

Un exemplaire de chaque règlement sera remis au candidat dans le dossier d'inscription.

Sauf autorisation particulière de l'organisateur du concours, l'usage du matériel de concours se fait sur les lieux du concours et est exclusivement réservé à l'activité du concours. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le candidat est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour le concours. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par l'organisateur. Le candidat doit signaler immédiatement toute anomalie du matériel à l'organisateur du concours.

Article 2.7 Horaires et accès au locaux du concours

Le concours UNEC TROPHY se déroulera de 9h00 à 17h00.

Les candidats doivent se conformer aux horaires fixés par l'organisateur. Le non-respect de ces horaires peut entraîner l'annulation de la participation au concours sans remboursement des frais d'inscription. Sauf circonstances exceptionnelles, les candidats ne peuvent s'absenter pendant les heures de concours.

Sauf autorisation expresse de l'organisateur du concours, le candidat ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de concours à d'autres fins que le concours
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services

Article 2.8 Composition et rôle du jury

Le jury sera composé de jurés officiels représentant la région ou le département accueillant ainsi que de membres issus de départements ou régions voisines.

Des membres élus de la commission Artistique /Concours UNEC Nationale pourront être présents, sans avoir à s'en justifier.

Les membres du jury ne devront pas être présents sur l'aire de concours pendant la durée de l'épreuve. Ils seront conviés aux notations lorsque les concurrents auront quitté l'aire de concours.

Un (1) président de jury sera nommé pour chaque épreuve. La composition du jury sera validée par le président de séance.

Le président de jury devra rappeler à l'ensemble des jurys la lecture du règlement, la confidentialité des notes et l'impartialité dans le cadre de l'organisation et du déroulement du concours.

Des commissaires seront présents sur le plateau durant les épreuves.



SESSION 2021 . 2023

Les commissaires sont des personnes représentant la région ou le département accueillant ou pour certains venant d'autres régions ou départements, selon la configuration.

Pour chaque épreuve, au minimum deux (2) commissaires seront nommés par l'UNEC régionale ou départementale organisatrice du concours. La composition des commissaires sera validée par le président de séance.

Les commissaires seront présents pendant le déroulement de chaque épreuve sur le plateau et auront pour mission de veiller à ce qu'il n'y ait aucune interaction entre d'une part le candidat et le public et d'autre part le candidat et son modèle.

Pour mener à bien cette mission, les commissaires s'engagent à être impartiaux.

Le Président du jury devra rappeler aux commissaires la lecture du règlement, la vigilance sur l'aire du concours, la vérification de la conformité des rajouts, extensions, crépons etc...

Article 2.9 Procédure de notation et classement

Chaque critère sera noté par deux (2) jurés. Les critères et le barème de notation sont fixés dans les règlements des épreuves en annexes.

La note finale sera attribuée par l'ensemble des jurés.

La notation sera réalisée en direct.

Deux (2) classements distincts seront effectués, un (1) sur tête malléable et un (1) sur modèle. Aucune réclamation ne sera admise, la décision du jury est sans appel.

Les classements se feront comme suit :

- 1^{er} Prix : Trophée Diplôme
- 2^{ème} Prix : Diplôme
- 3^{ème} Prix : Diplôme
- 4^{ème} Prix : Diplôme
- 5^{ème} Prix : Diplôme

Dans le cas où des candidats seraient membres de l'équipe de France de Coiffure, un classement différencié doit être réalisé. Dans cette hypothèse et pour chaque épreuve est réalisé :

- Un classement général par épreuve de tous les candidats ;
- Un classement général hors membres de l'Equipe de France de coiffure.

Article 2.10 Organisation de la finale

La finale du concours UNEC TROPHY n'est pas soumise à inscription.

Les trois (3) premiers candidats lauréats de chaque épreuve du concours UNEC TROPHY régional ou départemental sont automatiquement sélectionnés pour le concours UNEC TROPHY national.

En cas de sélection, un bulletin de participation à la finale est transmis aux lauréats.

Les candidats finalistes s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la finale du concours UNEC TROPHY.

Article 3. Assurance

Chaque candidat au concours UNEC TROPHY déclare être assuré civilement.

Article 4. Hygiène et sécurité

Article 4.1 Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux du concours
- de toute consigne imposée par l'organisateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à dispositions

Chaque candidat doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction du concours.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à une annulation de sa participation au concours.

Article 4.2 Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et, notamment, un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du concours.

Le candidat doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le candidat doit cesser toute épreuve du concours et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisateur du concours ou des services de secours. Tout candidat témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter l'organisateur du concours.

Article 4.3 Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux candidats de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans la salle du concours.

Article 4.4 Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de concours et plus généralement dans l'enceinte du lieu du concours.

Article 4.5 Accident

Le candidat victime d'un accident survenu pendant le concours ou pendant le temps de trajet entre le lieu du concours et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident – avertit immédiatement l'organisateur du concours.

Le responsable du concours entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration afférente.

Article 5. Propriété intellectuelle

Les participants et les modèles autorisent l'organisateur à utiliser les photos prises lors des concours. Il leur sera demandé de signer un document de décharge au droit à l'image avant les concours. L'UNEC se réserve le droit d'interdire la diffusion d'une photographie qui porterait préjudice à son image.

Les participants et les modèles mineurs ne peuvent autoriser l'organisateur à utiliser les photos prises lors des concours qu'avec une autorisation parentale.

Article 6. Discipline générale

Article 6.1 Comportement et tenue

Il est demandé à tout candidat d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des épreuves du concours.

Toute personne perturbant le déroulement de la manifestation sera exclue.

Le candidat est invité à se présenter au concours en tenue vestimentaire correcte.

Article 6.2 Sanction disciplinaire

Tout manquement du candidat à l'une des prescriptions des conditions générales pourra faire l'objet d'une annulation de sa participation au concours sans remboursement des frais d'inscription réglés.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

THEME LIBRE « CREATION »
AU CHOIX DES ORGANISATEURS

Epreuves

Ce concours est ouvert à tous.

Durée de l'épreuve : **60 minutes**

Les concurrents doivent présenter sur un modèle féminin, une coiffure d'une **exceptionnelle créativité** (coiffure, tenue, maquillage) selon le thème choisi (par les organisateurs).

Les modèles, les techniques et les vêtements sont sous la responsabilité du candidat.

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les postiches*, les ornements*, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

* les postiches ne doivent pas couvrir plus **d'1/4 de la tête**

* les ornements ne doivent pas couvrir plus **d'1/3 de la coiffure**

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont :

- la recherche du thème,
- la créativité,
- l'originalité.

Barème de notation

Créativité coiffure

Créativité vestimentaire

Créativité maquillage

Harmonie générale

(Couleur, maquillage, vêtements, habillage du buste)

Modèle

100 points

20 points

20 points

20 points

40 points

COIFFURE DE MARIÉE

Epreuves

Ce concours est ouvert à tous.

Durée de l'épreuve : **50 minutes**

Les concurrents doivent exécuter l'épreuve sur modèle féminin ou tête malléable.
Les concurrents arrivent avec leur modèle chevelure à plat coiffée en arrière sur l'ensemble de la chevelure.

Cette épreuve a pour thème « le style, l'élégance, l'harmonie » en tenant compte de l'évènement.

Le candidat doit exécuter une coiffure de mariée courte ou longue, colorée (plusieurs couleurs sont autorisées mais les sprays colorants sont interdits).

Les postiches et/ou les extensions ne sont pas autorisées.

Un ornement est obligatoirement inséré (ornement en cheveux interdit), mais il ne doit pas couvrir plus **d'1/4 de l'ensemble de la coiffure.**

Le modèle, la tête malléable, les techniques et les vêtements sont sous la responsabilité du candidat.

Tous les produits, les techniques, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont principalement :

- la qualité du travail,
- la création et l'harmonie générale (coiffure, maquillage et toilette).

Barème de notation	Modèle	Tête malléable
	50 points	50 points
Difficultés techniques	20 points	20 points
Créativité de la coiffure	20 points	20 points
Harmonie générale	10 points	10 points

ECO CONCEPT TOTAL LOOK

Ce concours est ouvert à tous sur modèle féminin.

Le candidat présentera une coiffure qui magnifie la nature, l'éco responsabilité et le développement durable. Soyez créatif et innovant !

Durée de l'épreuve : **60 minutes + 5 minutes pour l'habillage final**

Les concurrents arrivent avec leur modèle chevelure à plat coiffée en arrière sur l'ensemble de la chevelure.

Les modèles, les techniques et les vêtements sont sous la responsabilité du candidat.

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les postiches*, les ornements*, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

* les postiches ne doivent pas couvrir plus **d'1/4 de la tête**

* les ornements ne doivent pas couvrir plus **d'1/3 de la coiffure**

A l'issue de l'épreuve, 5 minutes seront allouées à l'habillage.

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont :

- la recherche du thème,
- la créativité,
- l'originalité,

Barème de notation

Créativité coiffure
Créativité vestimentaire
Créativité maquillage
Harmonie générale
(Couleur, maquillage, vêtements)

Modèle
100 points
40 points
10 points
10 points
40 points

AVANT-GARDISTE

Ce concours est ouvert à tous.

Cette épreuve sera réalisée sur tête malléable uniquement, dame ou homme.

Durée de l'épreuve : **60 minutes + 5 minutes pour l'habillage du buste**

Les concurrents arrivent avec leur tête à plat coiffée en arrière sur l'ensemble de la chevelure (cheveux secs ou mouillés).

Les candidats devront couper et coiffer l'ensemble de la chevelure.

La chevelure doit être colorée, décolorée, recolorée etc... avant l'épreuve.

La chevelure doit être coupée de façon avant-gardiste avec une grande créativité et liberté d'esprit.

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les postiches*, les ornements*, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont :

- la recherche du thème,
- la créativité,
- l'originalité.

Barème de notation

Créativité coiffure et couleur
Créativité maquillage
Créativité vestimentaire
Harmonie générale

Modèle

100 points

50 points
10 points
10 points
30 points

L'HOMME MODERNE

Ce concours est ouvert à tous sur modèle masculin.

Durée de l'épreuve : **60 minutes + 5 minutes pour l'habillage**

Les concurrents doivent exécuter l'épreuve sur modèle masculin.

Les concurrents arrivent avec leur modèle homme cheveux coiffés à plat (cheveux secs ou mouillés).

Le candidat doit effectuer une coupe avec un style moderne.

Les cheveux peuvent être colorés, décolorés ou naturels

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont principalement :

- Qualité du travail
- Créativité coiffure et couleur
- Création et l'harmonie générale

Barème de notation

Créativité coupe / coiffage
Créativité vestimentaire
Harmonie générale

Modèle

100 points

50 points

10 points

40 points